



Résumé de l'entretien : Steve Kanellakos, Ville d'Ottawa

Contexte

Steve Kanellakos est le directeur municipal de la Ville d'Ottawa (la **Ville**) depuis mai 2016. Il est le plus haut fonctionnaire de l'administration de la Ville. Ses principales responsabilités sont définies dans la *Loi sur les municipalités*. Le Conseil administre la Ville par l'intermédiaire du directeur municipal, tel qu'expliqué ci-dessous.

Avant d'occuper le poste de directeur municipal, M. Kanellakos était le directeur général du Service de police régional d'Ottawa-Carleton, le prédécesseur du Service de police d'Ottawa (**SPO**). Il est arrivé à la Ville en tant que directeur général des Services de protection et d'urgence (**SPU**) et a occupé divers rôles au sein de la Ville. M. Kanellakos a participé à la gestion de diverses urgences depuis la fin des années 1990, notamment des tempêtes de verglas, des inondations, des tornades, des fusillades et la pandémie de COVID-19.

M. Kanellakos a été interviewé par Natalia Rodriguez, Jean-Simon Schoenholz et Sajeda Hedaraly le 17 août 2022. Les questions concernant ce résumé doivent être adressées à Jean-Simon Schoenholz.

Organisation et structure de la Ville et sa réponse aux situations d'urgence

La Ville compte dix services, dont les SPU. Chaque service dispose d'un directeur général ou d'une directrice générale, qui rend compte directement à M. Kanellakos. M. Kanellakos supervise M. Kim Ayotte, le directeur général des SPU. Le service des règlements est supervisé par les SPU.

Le Conseil dirige M. Kanellakos par des règlements et des résolutions, par lesquels il lui délègue divers pouvoirs et responsabilités. M. Kanellakos délègue en outre des pouvoirs aux directeurs généraux et directrices générales de la Ville. M. Kanellakos doit rendre compte au Conseil de l'exercice des pouvoirs qui lui ont été délégués. Bien que M. Kanellakos peut fournir des conseils et recommandations au Conseil, il n'a pas le pouvoir de le diriger.

Le conseiller juridique de la Ville conseille également le Conseil, en plus de fournir des conseils au maire et à M. Kanellakos, en sa qualité de directeur municipal.

M. Kanellakos préside le groupe de contrôle du centre des opérations d'urgence (**GCCOU**) lorsqu'il est activé. Il a le pouvoir de décision finale pour les questions qui relèvent de la compétence de la Ville en cas d'absence de consensus entre les membres du GCCOU. Toutefois, si l'agence responsable est un organisme indépendant, alors M. Kanellakos n'a aucune autorité sur elle. Par exemple, si l'organisme responsable est Santé publique Ottawa, alors M. Kanellakos n'a pas le pouvoir de décision finale. Il n'a aucune autorité sur le médecin-chef en santé publique. Il en va de même pour le chef de



police du SPO. Le GCCOU comprend tous les services de la Ville ainsi que certains organismes indépendants, comme le chef de police du SPO et le médecin-chef en santé publique de Santé publique Ottawa. Les mises à jour du GCCOU sont rédigées par Mme Beth Gooding, directrice de Sécurité publique Canada et responsable du Bureau de gestion des mesures d'urgence de la Ville. Ces mises à jour sont ensuite révisées et envoyées aux membres du GCCOU.

M. Kanellakos n'a pas de rôle direct dans le Centre de commandement de la région de la capitale nationale (le **CCRCN**), bien que certains membres du personnel de la Ville siègent au CCRCN. De manière générale, le GCCOU coordonne les services interdépartementaux, anticipe les besoins et s'assure que les ressources nécessaires sont en place. Au besoin, le GCCOU peut modifier les politiques et les systèmes en place. Son but est de s'assurer que le Centre des opérations d'urgence dispose de ce dont il a besoin pour remplir son rôle. Le GCCOU ne s'engage pas dans des questions tactiques ou opérationnelles.

M. Kanellakos pouvait obtenir des informations du CCRCN auprès du personnel de la Ville qui était intégré au CCRCN et auprès de Kim Ayotte. Le chef Sloly siégeait au GCCOU et pouvait également fournir des informations à M. Kanellakos.

Dans le cas du Convoi de la liberté, l'organisme responsable de la réponse était le SPO.

Certaines personnes (y compris le personnel de la Ville) qui ne faisaient pas partie des forces de l'ordre ont été exclues de certaines réunions du CCRCN. Les forces de l'ordre transmettraient ensuite les conclusions de ces réunions au reste du CCRCN.

Renseignements avant l'arrivée du Convoi

M. Kanellakos pense qu'il a appris l'existence du Convoi vers la mi- ou fin-janvier grâce à des messages envoyés par M. Ayotte. Il a eu des discussions avec le chef Sloly vers la même époque. Il ne se souvenait pas précisément du moment où il en a pris conscience. M. Kanellakos a entendu parler de convois de personnes venant de l'Ouest vers Ottawa pour protester contre l'adoption d'obligations vaccinales liées au passage des frontières pour les exploitants de camions.

Les informations concernant le nombre de manifestants prévus variaient considérablement. Selon l'expérience de M. Kanellakos, ce n'est pas inhabituel à ce stade; selon son expérience, il n'est pas rare que les nombres changent jusqu'à l'événement lui-même. Il n'a pas formulé de conclusion sur le nombre de personnes qui venaient dans la Ville à ce moment-là. Avant la fin de semaine, M. Kanellakos avait compris, d'après les informations dont il disposait, que les manifestants ne viendraient que pour la fin de semaine et qu'un petit nombre d'entre eux resteraient la semaine suivante. Il a ensuite entendu des informations suggérant qu'ils pourraient rester plus longtemps.



M. Kanellakos recevait ses informations de Mme Gooding. Elle obtenait ses informations d'INTERSECT, un groupe d'échange de renseignements dirigé par le SPO, et du SPO lui-même. La Ville ne disposait d'aucune source indépendante de renseignements en dehors des forces de l'ordre ni de moyen de valider les informations de manière indépendante.

Avant le début des manifestations, M. Kanellakos a eu un appel conjoint avec le chef Sloly et le bureau du maire concernant les attentes du SPO pour les manifestations. M. Kanellakos ne se souvient pas si des informations provenant d'une association hôtelière locale indiquant que les manifestants prévoyaient rester pendant une période prolongée ont été communiquées au chef Sloly lors de cet appel. La Ville a fourni cette information au SPO.

M. Kanellakos avait connaissance du courriel d'INTERSECT du 26 janvier 2022 indiquant que « toutes les informations de sources publiques et nos interactions avec les organisateurs indiquent qu'il s'agira d'un événement important et extrêmement fluide qui pourrait se poursuivre pendant une période prolongée¹ ». La Ville s'est appuyée sur le SPO pour obtenir des informations sur la manifestation. Elle recevait une évaluation globale de haut niveau de la part du chef Sloly. La police effectuait de la planification concernant la manifestation, avec le soutien de la Ville.

Gestion de la manifestation

La Ville est entrée en mode « Surveillance » le 25 janvier 2022 et est passée en mode « Opérations renforcées » le 27 janvier 2022. La Ville est ensuite entrée en mode « Opérations activées » le 29 janvier 2022. Le 31 janvier, il est devenu évident que les manifestations allaient se poursuivre au-delà de la fin de semaine.

Le 31 janvier 2022, M. Kanellakos a échangé des messages texte avec la conseillère Diane Deans, dans lesquels il expliquait que la stratégie employée était « une négociation visant à équilibrer le besoin [des manifestants] de se rendre au centre-ville tout en les faisant stationner dans des zones contrôlées² ». Le SPO avait transmis ce raisonnement à M. Kanellakos lors d'une des séances d'information avant l'arrivée du Convoi. Selon M. Kanellakos, le SPO voulait limiter le périmètre qu'il avait à gérer pour permettre une utilisation plus efficace de ses ressources, à l'instar de la stratégie adoptée pour la manifestation des agriculteurs. Ils espéraient que les manifestants occupent le centre-ville dans des zones non résidentielles. Le SPO a délimité une zone de contrôle dans laquelle il souhaitait garder les camions. À la connaissance de M. Kanellakos, la Ville n'a pas été consultée sur ce plan, bien que celui-ci ait semblé être une approche raisonnable compte tenu des connaissances de M. Kanellakos à l'époque et de son expérience des

¹ Voir OTT00000259.

² Voir OTT00010560.



manifestations précédentes. M. Kanellakos a fait remarquer qu'il s'agissait de l'une des premières manifestations avec véhicules.

Certaines rues ont été fermées avant l'arrivée du Convoi. Cette décision a été prise par le SPO, qui a également mis en place des barricades et des points d'accès de contrôle. D'après M. Kanellakos, les fermetures de rues devaient coïncider avec les zones à occuper par les camions. La Ville ne pouvait pas décider indépendamment de fermer certaines rues, car le SPO était l'agence principale dans la réponse au Convoi de la liberté. M. Kanellakos a également expliqué qu'il existe une distinction entre les fermetures de rues pour des travaux ou d'autres événements et les fermetures de rues prévues par les forces de l'ordre.

M. Kanellakos a expliqué que les permis ne sont pas nécessaires pour les manifestations. Ils sont un outil permettant à la Ville de savoir qui vient afin que les événements puissent être planifiés de manière pacifique. Lorsque les manifestants ou les organisateurs n'obtiennent pas de permis, la Ville ne leur inflige pas d'amende. L'absence de permis peut entraver l'accès aux services de la Ville.

La réponse de la Ville au Convoi

Après l'arrivée du Convoi, la Ville n'a pas donné d'amendes ou remorqué de gros camions à l'intérieur de la zone de contrôle, en raison des discussions qui ont eu lieu au CCRCN sur les décisions d'application qui seraient prises dans la zone de contrôle. À l'époque, la décision semblait raisonnable. Le SPO craignait que l'application de règlements dans la zone de contrôle ne déclenche de la violence. Quoi qu'il en soit, ils n'ont pas été en mesure de trouver des camions de remorquage capables de remorquer de gros engins, et aucun centre de remorquage où les camions pourraient être arrimés n'a été déterminé.

Le CCRCN avait communiqué avec des entreprises de remorquage pour obtenir de l'aide, mais ces dernières n'ont pas coopéré. Le CCRCN a également communiqué avec le ministère des Transports de l'Ontario (le **MTO**), d'autres agences de police et d'autres villes, mais n'a pu obtenir l'accord de quiconque pour remorquer les camions. En plus du manque de capacité de remorquage, M. Kanellakos a compris que l'interférence des manifestants aurait rendu impossible le remorquage des camions même si la capacité de remorquage avait été assurée.

Dès lundi, M. Kanellakos s'est rendu compte que plus de quelques manifestants étaient là pour rester. Dès mercredi, à l'aube de la deuxième fin de semaine, il a compris que leur séjour allait se prolonger. Les médias ont commencé à parler d'« occupation ».

M. Kanellakos n'a pas discuté avec le SPO ou le CCRCN de la possibilité de profiter des hauts et bas du volume de manifestants pour retirer des véhicules. M. Kanellakos a compris du SPO et du chef Sloly que la situation restait volatile et que le SPO n'avait pas les ressources nécessaires pour contrôler les manifestants, y compris ceux qui pourraient revenir. La question s'est rapidement déplacée vers les ressources nécessaires pour



effectuer une opération tactique. Il n'a pas été informé d'une quelconque discussion à ce sujet.

Alors que la Ville se dirigeait vers la deuxième fin de semaine de manifestations, M. Kanellakos était conscient que des convois supplémentaires allaient arriver le 5 février 2022. M. Kanellakos se souvient qu'il y avait des inquiétudes quant à l'endroit où les camions aboutiraient, car le SPO n'était pas en mesure d'assurer la surveillance d'un grand périmètre. Le plan consistait à faire circuler davantage de véhicules sur la promenade Sir-John-A.-Macdonald et dans d'autres lieux de débordement désignés par le CCRCN afin d'empêcher les camions d'entrer au centre-ville. M. Kanellakos a compris que les camionneurs refusaient d'obtempérer, forçaient l'entrée au centre-ville et laissaient leurs véhicules dans les rues du centre-ville. La zone de contrôle s'est donc agrandie de manière organique.

Communications et demandes

M. Kanellakos se souvient que le premier contact entre le gouvernement fédéral et la Ville a eu lieu par l'intermédiaire du sous-ministre de Sécurité publique Canada, M. Rob Stewart, après la première fin de semaine de manifestations. M. Kanellakos a eu quelques appels téléphoniques avec M. Stewart. Ils ont également mis en place des appels de connaissance situationnelle qui ont eu lieu les 3, 5, 6, 7 et 8 février, selon le calendrier de M. Kanellakos. Ces appels étaient des discussions informelles concernant les événements sur le terrain. En plus de M. Kanellakos et de M. Stewart, les appels comprenaient parfois Mme Jody Thomas (Bureau du Conseil privé), le directeur David Vigneault (SCRS), le sous-ministre Michael Keenan (Transports), la commissaire Brenda Lucki (GRC), le commissaire Tom Carrique (PPO), le chef Sloly, M. Ayotte, Mme Lori Leblanc (MTO) et le sous-ministre Mario Di Tommaso (Solliciteur général). Le chef Sloly faisait souvent le point sur ce qui se passait sur le terrain, suivi par une mise à jour de la Ville. D'autres communiquaient des informations de haut niveau.

L'objectif des appels est éventuellement passé de la connaissance situationnelle à une discussion sur les ressources et sur ce que les différents paliers de gouvernement pourraient faire à la lumière de la législation existante pour faire pression sur les manifestants. La Ville a demandé à la province si elle pouvait faire quelque chose en ce qui concerne les assurances des camionneurs ou les Immatriculations d'utilisateur de véhicule utilitaire (IUVU), mais la province n'était pas prête à faire quoi que ce soit à cet égard.

M. Kanellakos a également participé à des réunions dites tripartites avec le maire les 7, 8 et 10 février 2022. La province de l'Ontario a été invitée aux réunions mais n'y a pas participé. Il y a eu trois vidéoconférences, dont certaines avec le ministre Marco Mendicino, le ministre Bill Blair, les chefs de cabinet des ministres et M. Stewart. Le chef Sloly et M. Ayotte étaient présents à une ou deux de ces réunions.

Le maire a participé à ces réunions tripartites pour aider le SPO à obtenir des ressources supplémentaires. Le nombre d'agents que les ministres fédéraux pensaient être sur le



terrain et qu'ils avaient obtenu de la GRC ne correspondait pas aux chiffres que la Ville avait obtenus du SPO. Un grand nombre des agents supplémentaires de la GRC ont été affectés à des institutions fédérales (comme la Colline du Parlement, la résidence du premier ministre, la résidence du gouverneur général), et seul un petit nombre d'agents étaient sur le terrain sous le commandement du SPO. Le désaccord ou le malentendu concernant le nombre d'agents de la GRC a duré pendant plusieurs réunions.

Au cours des réunions, les fonctionnaires fédéraux ont également posé quelques questions sur l'état de préparation du plan du SPO. M. Kanellakos n'a jamais vu le plan et n'en a jamais été informé. M. Stewart lui a dit que des préoccupations avaient été exprimées par des commandants. Le Solliciteur général de l'Ontario a également exprimé son inquiétude quant à l'état de préparation du plan. Quelque part entre le 7 et le 12 février 2022, M. Kanellakos a parlé au chef Sloly, qui a dit qu'il avait passé une journée entière à informer la GRC et la PPO ainsi que divers commandants de ce plan.

M. Kanellakos n'a pas eu d'appels avec la province jusqu'à ce que Mme Leblanc se joigne aux appels de connaissance situationnelle mentionnés ci-dessus. M. Kanellakos a également participé à un appel conjoint avec le maire et le Solliciteur général de l'Ontario Sylvia Jones pour demander l'envoi de ressources à Ottawa et le soutien du MTO. Mme Jones est d'avis qu'il s'agit d'une question d'application de la loi qui doit être traitée entre le chef et le commissaire. Elle a ajouté que des inquiétudes ont été exprimées quant à l'état de préparation du plan du SPO.

Peu après l'arrivée du Convoi, le chef Sloly a communiqué avec le procureur de la Ville pour savoir si la Ville pouvait obtenir une injonction contre les manifestants. Le procureur de la Ville a demandé au chef Sloly de contacter M. Kanellakos. Selon M. Kanellakos, le problème avec une injonction est qu'il n'était pas clair s'il y avait une capacité d'exécution si une injonction serait accordée. Le fait d'avoir une injonction sans la faire respecter pourrait être perçu négativement par le public. Les documents pour l'injonction ont néanmoins été préparés et ont finalement été déposés lorsque la Ville était plus confiante quant à un plan d'exécution. L'injonction a été obtenue le 14 février 2022.

M. Kanellakos a eu quelques appels ou réunions ponctuelles avec le chef Sloly. Le chef Sloly avait besoin de ressources et il voulait faire escalader sa demande de ressources supplémentaires sur le plan politique. M. Kanellakos a été surpris par le commentaire du chef Sloly selon lequel il n'y avait peut-être pas de « solution policière ». Il ne comprenait pas ce que le chef Sloly voulait dire par là. Il était difficile de concilier cette déclaration avec sa demande continue de ressources pour les forces de l'ordre, qui était basée sur l'idée que les ressources pour le plan pourraient être obtenues et qu'il pourrait y avoir une solution policière.

Informations sur les zones de manifestation

M. Kanellakos a été informé par M. Dan Chenier, directeur général du service de Loisirs, culture et récréation, que le SPO avait demandé à utiliser le stade de la rue Coventry comme zone de débordement, ce que M. Chenier avait approuvé. Le SPO et la Ville se



sont alors inquiétés du fait que des manifestants s'ancraient dans la zone, mais le SPO ne disposait pas des ressources suffisantes pour les déloger, reprendre le stade et empêcher qu'il ne soit repris par des manifestants. La Ville n'a pas demandé le retrait des manifestants par écrit, bien qu'elle ait demandé le retrait des manifestants au cours des discussions. Le SPO a indiqué à la Ville que les risques comprenaient le nombre de personnes dans la zone ainsi que l'incapacité d'évaluer si ces personnes étaient armées et le nombre de véhicules dans la zone.

Selon les renseignements reçus par M. Kanellakos de la part du SPO, des personnes bien connues des forces de l'ordre se trouvaient dans la zone située à l'angle des rues Rideau et Sussex et il y avait un potentiel de violence et de présence d'armes. Cette zone et une autre située à l'angle des rues Rideau et King Edward étaient considérées comme particulièrement dangereuses et volatiles par la police.

Menaces à l'encontre des fonctionnaires

M. Kanellakos a entendu que le maire avait reçu une menace de mort. Il a également entendu parler d'autres menaces, notamment à l'encontre d'un conseiller municipal et de M. Ayotte. M. Kanellakos n'a reçu aucune menace personnelle.

Déclaration de l'état d'urgence du 6 février

Selon la compréhension de M. Kanellakos, la déclaration d'urgence municipale ne donne pas d'autorité supplémentaire aux forces de l'ordre, au maire ou aux Services des Règlements Municipaux. Elle facilite principalement les processus administratifs en permettant au maire de court-circuiter le Conseil pour prendre certaines décisions et rationalise également l'approvisionnement. Elle indique également que la situation est grave et que la Ville ne dispose pas des ressources nécessaires pour faire face à l'urgence.

Négociation avec les organisateurs du Convoi et accord sur le déplacement des camions

Le 8 février 2022³, M. Kanellakos a reçu un appel du chef adjoint Steve Bell qui lui a dit que l'équipe de liaison avec la police (l'ÉLP) était en route et voulait le rencontrer pour discuter d'une éventuelle rencontre avec certains manifestants. Un groupe de quatre officiers, dont le sergent Li, est venu à l'hôtel de ville. Ils ont expliqué que les responsables des manifestations avaient cessé de communiquer avec l'ÉLP et que le SPO espérait rétablir cette ligne de communication. Les manifestants voulaient avoir une

³ Bien que M. Kanellakos ne se souvienne pas de la date à laquelle ceci a eu lieu, il a révisé certains documents produits par le SPO qui indiquent que l'appel et la rencontre auraient eu lieu le 8 février 2022.



réunion avec la Ville. M. Kanellakos souhaitait que les manifestants quittent les quartiers résidentiels et fassent preuve de respect envers les habitants.

M. Kanellakos a parlé avec le maire et son chef de cabinet, M. Serge Arpin. Le maire était initialement mal à l'aise avec cette idée. M. Kanellakos a dit au maire qu'il allait rencontrer les manifestants sans engager le maire à faire quoi que ce soit. Le maire était au courant de la tenue de la réunion, mais n'a pas demandé à M. Kanellakos de rencontrer les manifestants, ni ne lui a ordonné de ne pas le faire.

Le même jour, M. Kanellakos a rencontré M. Tom Marazzo, qui était accompagné de Mme Eva Chipiuk et de M. Keith Wilson (tous deux avocats). M. Kanellakos a dit à M. Marazzo qu'il y aurait des conditions associées à une éventuelle rencontre avec le maire. M. Kanellakos voulait profiter de cette occasion pour sortir les manifestants des zones résidentielles. La réunion a duré environ une heure et demie et ils ont tous convenu de communiquer de nouveau plus tard.

M. Kanellakos a informé le maire plus tard le même jour. Il a également informé le chef Sloly de l'évolution de la situation. M. Kanellakos a participé à un appel avec le chef Sloly le matin suivant. Il pense que le chef adjoint Trish Ferguson, le chef adjoint Bell et M. Ayotte participaient également à l'appel. Tous les participants à l'appel se sont entendus pour dire que le fait d'éloigner les manifestants des zones résidentielles serait positif, tant pour les résidents que pour réduire le périmètre des manifestations. Le chef Sloly s'est inquiété des ressources qui seraient nécessaires pour gérer ce déménagement.

Le 12 février 2022, le maire a envoyé une lettre à Mme Tamara Lich, lui proposant de la rencontrer si un certain nombre de conditions étaient respectées⁴. Une copie de la lettre a été envoyée aux conseillers et au chef Sloly le même jour et a été rendue publique le jour suivant. Le gouvernement fédéral n'a pas été consulté, mais M. Kanellakos a envoyé à M. Stewart les lettres échangées entre le maire et Mme Lich le 13 février 2022. M. Kanellakos pense qu'il y a peut-être aussi eu un appel téléphonique pour alerter le gouvernement fédéral.

M. Kanellakos a compris que les manifestants voulaient rencontrer le maire pour gagner en légitimité. Ils voulaient que quelqu'un dans une position officielle les écoute. Une réunion a été fixée au 13 février 2022 à 17 h 30 pour discuter de la logistique du plan. Étaient présents à la réunion M. Kanellakos, M. Ayotte, le surintendant intérimaire Rob Drummond, Mme Chipiuk, M. Chris Barber, M. Marazzo, M. Joe Janzen et M. Ryan Olesen. Le surintendant Drummond négociait les détails et les conditions du déménagement avec les manifestants.

⁴ Voir OTT00006991.



M. Dean French avait également communiqué avec le maire ou M. Arpin à un moment donné autour du 10 février 2022. M. Kanellakos a appelé M. French, qui a dit qu'il parlait au nom des leaders de la manifestation. M. Kanellakos n'a jamais rencontré M. French en personne, mais ils se sont parlé au téléphone. Il a trouvé M. French très engagé et utile pour aider les manifestants à respecter leur part de l'entente.

Le déplacement des camions a commencé le 14 février 2022. Tous les camions ne pouvaient pas accéder à la rue Wellington et le plan prévoyait que les autres camions se rendent dans un champ à Armprior. Cependant, certains manifestants n'ont pas voulu s'y rendre. M. Kanellakos se souvient que certains manifestants voulaient également se rendre à la promenade Sir-John-A.-Macdonald mais que le SPO a refusé.

M. Kanellakos ne sait pas si les Services de protection parlementaire (les **SPP**) ont été consultés sur ce plan. À un moment donné, le surintendant Larry Brookson des SPP a communiqué avec le maire et M. Kanellakos. M. Kanellakos croit que M. Brookson a parlé avec le SPO. Les SPP ont exprimé leur préoccupation concernant la transformation de la rue Wellington en un stationnement de plus de 200 camions. Le SPO a ensuite arrêté les véhicules en mouvement près de la colline du Parlement. Un appel était prévu pour le 15 février entre le surintendant Brookson et M. Kanellakos, mais cet appel n'a pas eu lieu. À ce moment-là, le chef Sloly avait démissionné.

Dans l'ensemble, M. Kanellakos a compris qu'environ 40 camions lourds et un nombre indéterminé de camions légers et de véhicules ont été déplacés, et que les zones résidentielles qui ont été dégagées n'ont jamais été récupérées par les manifestants. Comme ils n'ont pas respecté leur part de l'entente, les manifestants n'ont pas recommuniqué avec la Ville pour demander une rencontre avec le maire. Cette réunion n'a jamais eu lieu.

Invocation de la Loi sur les mesures d'urgence et jours suivants

À la connaissance de M. Kanellakos, la *Loi sur les mesures d'urgence* (la **Loi**) n'a jamais été abordée ou évoquée lors des discussions entre la Ville et le gouvernement fédéral. Selon lui, la Loi a permis au SPO de mieux gérer la zone de contrôle et de restreindre l'entrée et les déplacements des personnes dans la zone. Ils pouvaient mobiliser des ressources sans craindre que d'autres manifestants viennent les aider.

M. Kanellakos a été informé par le président Deans que le chef Sloly a démissionné le jour même où l'affaire a été rendue publique (le 15 février 2022). Il ne connaît toujours pas les détails de son départ, car ils restent confidentiels. Le chef adjoint Bell a organisé des réunions pour informer la Ville de l'évolution de la situation. Compte tenu du stade de l'opération, les forces de l'ordre ont commencé à communiquer davantage avec la Ville.



Coûts des manifestations

Mme Wendy Stephanson a établi un tableau des coûts de la manifestation. Il n'y avait aucun moyen de suivre le coût des manifestations pour les entreprises locales.

Mot de la fin

Ces manifestations ont rappelé à M. Kanellakos le moment où les manifestants ont commencé à utiliser des trajets aléatoires et où les forces de l'ordre ont dû adapter leurs tactiques. Le Convoi était la première occasion pour laquelle des manifestants utilisaient des camions lourds pour paralyser une Ville. Le SPO a dû s'adapter à de nouveaux scénarios qui n'avaient jamais été rencontrés auparavant. M. Kanellakos est d'avis que la Ville a fait un bon travail de soutien au SPO pendant les manifestations. La Ville était dépendante de la stratégie et des renseignements de la police.

D'après ce qu'a compris M. Kanellakos, il n'y avait pas de solution finale pour résoudre les manifestations sans le soutien d'autres forces de l'ordre. Le SPO n'avait pas assez de ressources pour mettre fin à l'occupation lui-même. Si ce type de manifestation devait se reproduire, il sera essentiel de ne pas laisser les manifestants s'installer avec leurs camions dans le centre-ville. La Ville et la police devront être plus agressives en ce qui concerne la fermeture des rues, en orientant les camions et en ne les laissant pas s'installer comme ils l'ont fait dans ce cas. Les camions lourds ont changé la donne.